



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
**Office fédéral de la douane et
de la sécurité des frontières OFDF**

Taxe d'incitation sur les COV

Demande d'octroi d'une autorisation pour la procédure d'engagement formel pour les commerçants de gros
(art. 21, al. 2, [OCOV](#) et [règlement 67](#) chiffre 2.3)

Requérant	
Adresse postale	No IDE
	Interlocuteur
	E-mail
	Numéro de téléphone
	Exercice commercial du au
Entrepôt	
Plusieurs entrepôts?	
Non	
Oui indiquer le nombre d'entrepôts par canton (p. ex. BE 2; VD 1; TI 4)
Si les entrepôts sont répartis dans plusieurs cantons, un formulaire d'inscription doit être rempli pour chaque canton séparément. Tous les entrepôts avec leur adresse et les quantités de COV imputables pour chacun d'eux doivent être mentionnés dans une récapitulation séparée. Chaque formulaire d'inscription doit être accompagné d'une copie de la récapitulation.)	
La présente inscription est valable pour le/les entrepôt/s dans le canton	
Quantité de COV imputable dans ce canton	tonnes.

Le requérant pratique le commerce de gros de COV et atteste qu'il possède un stock moyen d'au moins 10 t de COV ou qu'il écoule un volume annuel d'au moins 25 t de COV. Il certifie que les indications fournies dans la présente inscription sont correctes et s'engage à observer les dispositions du règlement 67. Il prend connaissance que l'OFDF peut retirer l'autorisation si son titulaire ne remplit plus les conditions, n'exécute pas ses devoirs ou contrevient aux dispositions des lois et textes juridiques en la matière.

La demande doit être envoyée à l'autorité cantonale compétente (service cantonal de la protection de l'air) conjointement avec les pièces requises pour son appréciation. L'autorité cantonale peut demander d'autres informations.

Lieu et date

Signature

Autorité cantonale	
Assentiment	Rejet
Lieu et date	Timbre et signature